

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2007

### COMPTE RENDU

#### Approuvé le

L'an deux mille sept, le quatorze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCO, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, MALVOISIN, DELASALLE, Mmes DUCHENNE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, PRUZINA, DEKKER, M. TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN.

Procurations : M. ALEMANY à M. MALVOISIN  
Mme BARTHOT à M. TRUFFET

Absent excusé : M. DOYEN

Absent : MM LEBEGUE, LUDWIG

En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 26

Madame le Maire propose avant l'ouverture de la séance que Monsieur MASUREL, architecte du cabinet AWP, présente le projet de l'espace culturel

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h40.

Monsieur LECLERCO est élu secrétaire de séance par :  
Voix contre : 2 voix (TRUFFET, BARTHOT)  
Voix pour : 24 voix  
Abstentions : 0 voix

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2007**

**Le compte-rendu est approuvé par :**

Contre : 2 voix (TRUFFET, BARTHOT)  
Abstentions : 2 voix (LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY)  
Pour : 22 voix

#### **1/ TRANSFERT DE CHARGES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION : VOTE SUR L'AVIS DE LA CLECT**

Madame le Maire explique au Conseil que ce point inscrit à l'ordre du jour ne pourra pas être voté ce soir, car la CLECT, réunie à trois reprises les 19 et 26 février et le 12 mars dernier, n'a pas encore rendue de conclusion.

Le 12 mars il semblait que le consensus pourrait se faire en tenant compte des intérêts des communes et de ceux de l'EPCI. Les communes auront à supporter une baisse de l'attribution de compensation de l'ordre de (-10%).

Ce sujet sera remis au vote des conseillers dès que les conclusions de la CLECT seront données.

#### **2/ AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires en vigueur expire le 31 décembre 2007.

Il s'agit d'un contrat conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de :

2005	42850.72 Euros
2006	49113.48 Euros
2007	En attente

Au début de chaque exercice d'assurance, l'assureur détermine une cotisation provisionnelle ayant pour base les traitements annuels des agents déclarés par la collectivité adhérente pour l'exercice précédent. A la fin de l'exercice, une fois connu l'ensemble des traitements s'y rapportant, l'assureur détermine la cotisation définitive.

Compte tenu du risque financier pesant sur la collectivité, la commune a tout intérêt à lancer une consultation en vue de conclure un contrat d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation des compagnies d'assurance en portant la durée à 5 ans.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des compagnies d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

### **3/ BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU**

Madame le Maire passe la parole à Monsieur MALVOISIN afin de présenter le budget de l'eau.

Monsieur MALVOISIN explique que le budget de l'eau comporte 2 parties, investissement et fonctionnement, mais que le budget de l'eau passe essentiellement par de l'investissement. En 2007, en investissement, il est prévu de travailler sur les postes de défense incendie (renforcement des canalisations).

En fonctionnement, il est prévu une somme de 5000 € pour l'opération de test de connexion avec le réseau de La Rochette. Ce raccordement est très important au cas où nous rencontrerions un souci sur notre réseau.

Le taux de la part communale n'augmentera pas cette année. La plus grosse part d'investissement reviendra au renforcement du réseau qui sera aussi l'occasion de remplacer les branchements en plomb.

Monsieur TRUFFET demande pourquoi en section d'exploitation, il est indiqué un virement à la section d'investissement pour mémoire de 419 353,79 € et une proposition nouvelle de 100 645 €.

Monsieur MALVOISIN explique que, tant que le compte administratif n'est pas voté, on ne connaît pas le montant du report, ce qui explique cette différence qui sera régularisée par une DM dès le vote du compte administratif effectué.

Monsieur BONY demande quelle somme est prévue en 2007 pour les travaux sur les canalisations en plomb ?

Monsieur MALVOISIN répond que lors des travaux de renforcement des réseaux, au fur et à mesure que les tranchées se creuseront, les changements seront effectués. Monsieur Seuillot précise qu'il s'agit d'environ 40 branchements.

Monsieur BONY s'interroge sur la sécurisation autour des nouveaux pompages.

Monsieur SEUILLOT explique que nous attendons les derniers relevés de géomètre, mais actuellement il n'y a rien à faire car il n'existe pas de zone rapprochée.

Monsieur TRUFFET demande s'il est envisagé de nettoyer autour de l'ancien pompage.

Monsieur SEUILLOT précise qu'il ne reste plus que les barrières de manifestations qui ne constituent pas un danger pour la station de pompage.

Monsieur BONY précise que son groupe va voter le budget de l'eau mais répète qu'ils restent dans l'attente de l'étude comparative sur la délégation de service public et la gestion du service de l'eau en régie.

Monsieur MALVOISIN confirme que le sujet sera étudié et qu'il dispose déjà d'une bibliographie importante. Des contacts avec les communes « en régie » seront utiles.

Le budget primitif de l'eau est adopté par :

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix (TRUFFET, BARTHOT) car Monsieur TRUFFET ne comprend pas la façon de mener l'étude comparative et souhaiterait une étude par un « professionnel »

Pour : 24 voix

#### **4/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Lefèvre et à Monsieur Taccon pour exposer successivement les éléments du Budget primitif de la commune au Conseil.

M. LEFEVRE s'appuie sur le Débat d'Orientation Budgétaire et reprend ce qui a été présenté en commission des finances le 6 mars.

Monsieur TACCON explique que grâce au report de l'antériorité, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire. Il propose de comparer la place de Bois le Roi avec des communes de strate équivalente et présente quelques graphes.

Monsieur DECHERY dit que ces comparaisons ne sont pas significatives. Il estime qu'il faut comparer des choses comparables et que, là, ce n'est pas le cas, car un budget illustre des choix politiques qui ne sont pas les mêmes partout. Le choix des élus de Bois le Roi est d'investir pour des équipements, et ce n'est peut être pas le même choix dans des communes même de strate équivalente. La baisse des dépenses de fonctionnement constitue un choix, qu'il est dit que les services à la population restent équivalents, mais que ceci reste à démontrer.

La principale critique est qu'on ne sent pas les orientations prises pour Bois le Roi, il faut encore résoudre le problème des logements des personnes en difficulté et cet objectif n'a aucune traduction budgétaire. Il dit également qu'il y a peu de travaux de voirie, car ceux-ci sont moins subventionnés. Il faut admettre que les collectivités ont à financer les compétences qui leur incombent.

Le groupe de Monsieur DECHERY ne votera pas le budget primitif de la Commune car les choix politiques qui s'y reflètent ne sont pas les leurs.

Madame LACROIX-COQUILLAUD approuve les propos de Monsieur DECHERY et explique qu'effectivement les choix politiques de son groupe ne sont pas les mêmes que ceux traduits dans le budget. Il est clair que les travaux entrepris répondent à un besoin et rattrapent un retard évident mais il manque des projets en matière de voirie et d'entretien.

Madame DELPORTE précise que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de subvention qu'il n'y a pas de travaux de voirie, il a simplement été souligné que les taux de subvention à attendre en voirie sont plus bas que ceux actuellement possibles pour les équipements « verticaux ». Le choix de ce mandat est la remise à niveau des équipements et leur mise en sécurité. Lors d'un mandat, il n'y a pas le temps ni les finances pour « tout rattraper » et il est bien sûr indispensable de ne pas déstabiliser les finances. Il apparaît que les investissements en cours répondent à de vrais besoins pour les habitants et que les finances autorisent des investissements complémentaires et laissent la possibilité de poursuivre les rattrapages au-delà de 2007.

Le problème du logement est réel, mais est-ce le rôle de la commune seule de le régler ? Des bailleurs sociaux ont été contactés, mais aucun n'a trouvé de surface suffisante pour lancer un projet. Il faudrait sans doute étudier l'adaptation de bâti existant.

Madame Solange BLAIS-PERRIN constate qu'en matière de fonctionnement, un excédent de 1 880 000 € est dégagé. Cet excédent s'explique par la rigueur de gestion des services, mais pas uniquement. Vu l'état des structures, les travaux entrepris étaient obligatoires, mais effectivement en voirie il reste beaucoup de choses à faire. L'espace culturel est un beau projet qui avait également été proposé par le groupe de Monsieur DECHERY. Il reste à déterminer la vision que l'on veut pour Bois le Roi demain et quels moyens seront mis en place pour imposer une mixité sociale

qui n'est pas forcément synonyme de délinquance. Actuellement, faute de logements adaptés à leurs revenus, un jeune couple qui débute dans la vie n'a pas le droit de vivre à Bois le Roi.

Daniel TACCON précise que l'excédent relevé correspond à un excédent sur plusieurs exercices ce qui en explique le montant. Il précise également que des investissements immobiliers pour des populations aux revenus modestes sont des investissements très importants que la commune ne peut pas supporter seule.

Madame Solange BLAIS-PERRIN explique qu'il existe des pistes de financement à creuser avec la Région ou le Département et qui éviteraient la spéculation immobilière en cours.

Monsieur DECHERY précise que la préoccupation sociale n'a aucun reflet dans le budget présenté ce soir.

Madame DELPORTE répond que les préoccupations sociales sont visibles dans le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), voté jeudi 8 mars 2007.

Madame Solange BLAIS-PERRIN apporte une précision concernant la dotation nationale de péréquation en expliquant que les règles et critères de calcul ont été modifiés en 2004 et cette dotation favorise les communes touchant peu de taxe professionnelle.

**Le budget primitif de la commune est adopté par :**

Contre : 6 voix (TRUFFET, BARTHOT, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN)

Abstentions : 0 voix

Pour : 20 voix

## **5/ BUDGET PRIMITIF 2007-AVANCE DE SUBVENTION AU BEBE ACCUEIL ET A LA CRECHE ASSOCIATIVE**

Madame le Maire expose au Conseil que, dans le cadre du vote du Budget Primitif, sachant que

- le BP prévoit une somme globale allouée aux subventions,
- l'attribution des subventions sera votée ultérieurement lorsque les comptes et les demandes de chacune des associations auront été analysés,
- chaque année, les versements de la CAF ne sont fait qu'au cours du deuxième trimestre,

et afin d'éviter des frais d'agios aux associations,

comme chaque année, il est proposé que la commune verse la subvention à la crèche associative et au Trait d'Union Bébé Accueil en 2 fois.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à procéder à un premier versement de :

- 50 000€ à la crèche associative « Dessine moi un mouton »,
- 56 750€ au Trait d'Union.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à procéder à une avance de subvention pour le Bébé Accueil et la crèche associative « Dessine-moi un mouton ».

## **6/ VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Madame le Maire informe le Conseil que le budget 2007, tel qu'il est présenté, est équilibré sans qu'il y ait besoin d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, ni celle sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire en 2007 les taux 2006, soit :

TH = 13.22%

TFB = 26.93%

TFNB = 61.20%

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à appliquer les taux des taxes communales ci-dessus indiqués.

## 7/ TARIFS MUNICIPAUX

En complément de la délibération N°03/12 du 5 février 2003, Madame le Maire expose au conseil la nécessité d'étendre la tarification de la délivrance de documents administratifs à l'attention de la population et des associations utilisatrices des photocopieurs pour pouvoir continuer à leur rendre ce service et leur permettre de poursuivre cette utilisation.

Le compteur des photocopieurs a pour unité de compte le format A4 recto, ou recto verso. Quand il s'agit de format A3, le compteur compte 2 fois « A4 ». Le tarif ne comporte donc que les indications pour le format A4 et la comptabilisation est automatiquement faite par le photocopieur s'il s'agit d'un autre format.

	Proposition
Format A4 recto noir et blanc	0.18€
Format A4 recto verso noir et blanc	0.36€
Format A4 recto couleur	0.36€
Format A4 recto verso couleur	0.72€

Disquette gravée      2,00 €  
CD Rom gravé        3,00 €

La recette peut être perçue soit en régie, soit par facturation au Trésor Public

Le conseil municipal, **à l'unanimité** approuve les tarifs municipaux et autorise Madame le Maire à actualiser ce tarif selon l'évolution du coût du papier.

## 8/ AUTORISATION DE SORTIE D'INVENTAIRE : UNE REMORQUE, UN VEHICULE RENAULT CLIO

Madame le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'aliéner des matériels qui ne sont plus utilisés, parce qu'ils ne répondent plus aux besoins des services à savoir :

- Un véhicule Renault Clio Blanche immatriculé 722AJS77 acheté en 1992 et totalisant 227 800 Kilomètres (prochain contrôle technique à faire en juin 2007)
- Une remorque pour un montant estimé de 200 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte l'aliénation des matériels ci-dessus décrits et l'autorise à les céder et à retenir la proposition de prix la plus avantageuse.

## 9/ CIRCULATION DE DESSERTE DU COLLEGE : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET AU DEPARTEMENT

Madame le Maire informe le Conseil des difficultés de cheminement des élèves se rendant au collège notamment par l'allée de Barbeau.

La Région est susceptible de nous aider à réaliser ces aménagements par une subvention spécifique puisqu'il s'agit d'une voie de desserte du collège.

La subvention pourrait être de l'ordre de 50%, du montant des travaux, pour lesquels le chiffrage estimatif est de l'ordre de 30 000€.

Une demande sera aussi formulée auprès du Département qui a la charge des collèges.

Monsieur TRUFFET souligne qu'une maison a été construite Allée de Barbeau et que le mur de clôture réduit la voie publique.

Madame DELPORTE explique que les propriétaires des nouvelles constructions ont effectués des bornages de terrain et ont constaté que les parcelles dépassaient les limites auparavant définies. Le pylône va être déplacé et est prévu dans les 30 000 €.

Monsieur TRUFFET signale que de ce fait la route sera encore plus étroite notamment pour le passage des cars. Il demande s'il serait possible de prévoir un alignement afin d'élargir l'Allée de Barbeau.

Monsieur NIVERT explique que l'alignement a été fait sur la partie initiale de l'allée, que le bornage est exact du côté des constructions neuves près du collège, mais qu'il reste à reprendre le côté situé à côté du parking qui n'est pas exact.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la circulation et des cheminements de desserte du collège auprès du Conseil Régional et auprès du Conseil Général du Département et l'autorise à encaisser ces subventions sur le budget communal.

## **10/ ESPACE CULTUREL : AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Madame le Maire rappelle que, l'espace culturel est centré sur le livre et les activités autour du livre et regroupe en un même lieu : la bibliothèque et une grande salle d'exposition ou de conférence - espaces destinés à l'accueil des lecteurs, visiteurs, participants ou spectateurs - et des associations culturelles.

Le projet initial se décomposait donc en 2 grands axes :

- la bibliothèque médiathèque et sa grande salle « espace livre » pour 660 m<sup>2</sup>
- les enseignements culturels et artistiques pour 455 m<sup>2</sup>

Par délibération du 22 mars 2006, le Conseil a autorisé à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'espace culturel.

Par délibération du 13 septembre 2006, le Conseil a autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre de l'espace culturel avec le cabinet AWP pour un montant forfaitaire de 207 900€ HT, soit 248 648€ TTC.

Le projet présenté en début de séance, est le résultat du travail de concertation et d'échanges avec les utilisateurs, les spécialistes (scénographe, acousticien, BET ...), les partenaires qui ont accompagné le projet CAUE, DRAC, ABF.

Le projet respecte les demandes et élargit les surfaces en portant à 750 m<sup>2</sup> « l'espace livre » et il prend en compte à tous les niveaux la démarche HQE, notamment dans le choix et la qualité des matériaux. L'APS est en cours de finalisation et la prise en compte de l'augmentation du coût de l'équipement, liée aux exigences de surfaces et de qualité, est d'ores et déjà intégrée aux prévisions budgétaires de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire de l'espace culturel

## **11/ SALLES DU CLOS ST PERE : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE (APD)**

Madame le Maire dit qu'il convenait de lire APD et non APS et rappelle que le Conseil Municipal a retenu le projet en votant la demande de subvention départementale CONTACT pour un projet initial de 100m<sup>2</sup> environ estimés à 138 000€ HT et le 15 novembre 2006 a approuvé le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil a, par délibération du 15 février 2007, autorisé le dépôt du permis de construire des salles du Clos St Père concernant (Age d'Or et salle festive) pour une surface de 130 m<sup>2</sup> réhabilités et 100 m<sup>2</sup> construits, soit un total de 230 m<sup>2</sup>.

Le permis sera déposé avant la fin du mois.

Madame le Maire présente au Conseil l'Avant Projet Détaillé (APD) avec une estimation prévisionnelle globale de

DESCRIPTIF	PROJET INITIAL	APD DU PROJET APPROUVE
	100 m <sup>2</sup> construits	100m <sup>2</sup> construits 130m <sup>2</sup> réhabilités
GROS ŒUVRE-MACONNERIE		14 800
PAROIS EXTERIEURES BOIS		18 900
CARRELAGE		6 600
CHARPENTE BOIS		25 000
MENUISERIES EXTERIEURES		20 200
COUVERTURE		23 500
CLOISONS/DOUBLAGES INTERIEURS		18 700
MENUISERIES		5 600
ELECTRICITE / VMC INTERIEURES		15 000
PLOMBERIE Chauffage		25 100
PEINTURE/RENETEMENT DE SOLS		9 000
<b>ESTIMATION TOTALE DES TRAVAUX HT</b>	<b>138 000 € HT</b>	<b>182 400 € HT</b>
HONORAIRE ARCHITECTE 9% HT	11 189 € HT	16 416 € HT
COUT DES TRAVAUX Y COMPRIS HONORAIRES ARCHITECTE HT	149 189 € HT	198 816 € HT
TVA 19,6%	29 241 €	38 967 €
<b>COUT DES SALLES Clos St Père TFC</b>	<b>178 430 € TTC</b>	<b>237 783 € TTC</b>
Cout moyen au m <sup>2</sup> réalisé Tout Frais Compris	1784 €/m <sup>2</sup> TFC	1 034 €/m <sup>2</sup> TFC

Le financement du projet initial est pris en compte dans le BP 2007.

Monsieur BONY demande si les 130m<sup>2</sup> supplémentaires du projet seront subventionnés dans le cadre du Contact.

Madame DELPORTE répond que la question est prévue lors du rendez-vous fixé la semaine prochaine, et que le conseil sera tenu informé.

Monsieur TRUFFET regrette qu'il n'y ait pas de plan pour cet APD.

Madame DELPORTE explique qu'ils ont été donnés lors du dernier conseil accompagnés d'une présentation détaillée l'architecte Monsieur Fabry (cabinet Prieur) et ont permis au conseil de l'autoriser à déposer le PC.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve l'avant projet détaillé (APD) des salles du Clos St Père.

## **12/ AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE DEMOLIR POUR 5 PREFABRIQUES**

Madame le Maire rappelle que la construction des équipements en cours a bien sûr pour objectif principal de fournir des bâtiments adaptés aux besoins des habitants et des services, mais qu'il y a aussi un souci de mise en sécurité et d'amélioration visuelle du périmètre de l'église notamment.

La construction du vestiaire du stade Langenargen a permis la démolition de 2 préfabriqués selon les procédures de bonnes pratiques.

La construction de la restauration avait été précédée de la démolition de 2 préfabriqués (cuisine et CDI).

La réhabilitation des Salles du Clos Saint Père et celle du Centre de Loisirs conduisent à la démolition de 5 préfabriqués supplémentaires. Les procédures de démolition seront de même conduites selon les matériaux en présence.

Les préfabriqués 1, 2, et 3 ne pourront être supprimés qu'après la construction de l'espace culturel.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer les permis de démolir pour les 5 préfabriqués cités ci-dessus.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

PLACE DE LA GARE : Commission d'Appel d'Offres le 29 mars 2007

CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES : le 8 avril 2007 de 10h à 12h

SALON DE PEINTURE : Du 12 au 20 mai 2007

Le nouveau DGS a été retenu, il reste les courriers de demande de mutation à faire.

**Prochain conseil : le mercredi 25 avril 2007**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 23h35.**